

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

| 3/10/2017 | Dossier complet le : N° d'enregistrement : |
|---|---|
| Reconstruction du pont des Marsouins sur | 1. Intitulé du projet la RD9 |
| 2. Identification du |) (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) |
| 2.1 Personne physique Nom | Prénom |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale | Conseil Départemental de la Guadeloupe |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | madame Josette Borel-Lincertin, Présidente |
| RCS / SIRET S I R E N 2 2 | 9 7 1 0 0 1 7 Forme juridique Collectivité territoriale |
| Joigne | z à votre demande l'annexe obligatoire n°1 |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea | u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet |
| i i i i i i i i i i i i i i i i i i i | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Construction d'un nouveau pont d'une longueur de 47m |
| | 4. Caractéristiques générales du projet |
| 4.1 Nature du projet, y compris les éventu | t des Marsouins sur la RD9 permettant la traversée de la rivière du Galien. La pagrassa |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

| 4.2 Objectifs du projet |
|--|
| Les conclusions d'une étude d'avant projet réalisé par IOA et SODEREF indiquent la nécessité de remplacer l'ouvrage existant car il présente des dégâts. Le nouvel ouvrage permettra le croisement de deux véhicules, ce qui n'est pas le cas actuellement. |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet |
| 4.3.1 dans sa phase travaux |
| Les travaux de voiries sont peu importants car le profil en long de la RD est peu modifié et l'implantation du nouvel ouvrage est proche de l'existant. seules ses deux extrémités nécessiteront de créer une plateforme de 58ml (42 en rive gauche et 16 m en rive droite). Le nouvel ouvrage n'occupant pas la même emprise que l'ouvrage actuel, la circulation sera maintenue pendant la phase travaux, sauf lors des travaux de raccordement avec la RD9 (quelques jours d'interruption). le pont actuel ne sera pas détruit. |
| |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation La construction de ce nouvel ouvrage sécurisera la traversée de la rivière du Galion par la RD9. Il permettra le passage simultané de deux véhicules. |
| Le méandre routier côté Saint-Claude sera recalibré de manière à améliorer les rayons et à introduire des surlargeurs pour un meilleur confort à l'usager. |
| |

| La décision de l'autorité environnen Il sera soumis à la procédure loi sur l'ea | trative(s) d'autorisation le projet a-t-il e nentale devra être jointe au(x) dossier(s u | eté ou sera-t-il soumis ? s) d'autorisation(s). |
|---|---|--|
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du | projet et superficie globale de l'opération | ı - préciser les unités de mesure utilisées |
| Grand Longueur de l'ouvrage Largeur du tablier Largeur de la voie bidirectionnelle Largeur des trottoirs/ caniveaux | deurs caractéristiques | Valeur(s) 47.5 m 10.7 m 6 m 1.5 m / 0.3 m |
| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques ¹ Lo | ong. <u>6</u> <u>1</u> ° <u>4</u> <u>1</u> ' <u>3</u> <u>5</u> " <u>Q</u> Lat. <u>1</u> <u>6</u> ° <u>0</u> _ ' <u>2</u> <u>5</u> " <u>N</u> |
| Route des Marsouins Commune de Saint-Claude et Gourbeyre | | ong°'" Lat°'"_ ong°'"_ Lat°'"_ eyre |
| 1.7 S'aait-il d'une modification/extensi | oignez à votre demande les annex on d'une installation ou d'un ouvrage d cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'un | avistant 2 Oui V Non |
| 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto | projet et | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | X | |
| En zone de montagne ? | | X | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | × | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | X | | Le projet est à cheval sur les communes de Saint-Claude et de Gourbeyre. La commune de Gourbeyre est une commune littorale. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | | × | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | × | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable? | | × | |

| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | × | |
|--|-----|-----|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | × | | Plan de prévention des risque naturels prévisibles des communes de Sain-Claude et de Gourbeyre approuvés |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | | × | |
| Dans un site inscrit ? | | × | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | | X | |
| D'un site classé ? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Le projet impliquera l'évacuation d'environ 700 m3 de matériaux. Est-il excédentaire × en matériaux? Le projet nécessite l'apport de ressource naturelle du sous-sol d'environ 500 m3. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? La réalisation du projet nécessitera l'imperméabilisation de terrains (environ Est-il susceptible 200m² de zones remblayées et 250 m² de jardins). Un élagage du haut de d'entraîner des perturbations, des quelques arbres situés sur les berges du cours d'eau sera réalisé. Le pont dégradations, des existant ne sera pas détruit. destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site?

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | × | |
|-----------|--|---|---|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | × | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | × | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | × | | La cartographie du PPR de Saint-Claude indique un aléa inondation au niveau de la rivière du Galion. Le pont étant situé à 20 m en hauteur il n'est donc pas concerné par ce risque inondation. Un aléa mouvement de terrain est présent sur les cartographies des PPR de Saint-Claude et de Gourbeyre. Une étude de sol a été réalisée n'indiquant pas de glissement. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | × | |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | × | | Le projet permettra un passage bidirectionnel des véhicules. |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | | X | En permettant le passage bidirectionnel des véhicules, les nuisances sonores actuelles liées à l'arrêt et au redémarrage des véhicules n'existeront plus. |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | × | |
|-----------|---|---|---|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | X | La phase de travaux ne nécessitera pas de battage de pieux. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | X | |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | X | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | × | |
| Emissions | Engendre-t-il des effluents ? | × | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | × | |

| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | X | | Il n'existe pas de monument historique à proximité du projet. Ce pendant, le secteur d'étude est situé dans une zone à fort potentiel archéologique. Un diagnostic archéologique est susceptible d'être prescrit par la DRAC avant les travaux. |
|------------------------------|--|----------|---------|--|
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | | X | Des acquisitions foncières seront nécessaires pour la réalisation du projet. Les terrains concernés correspondent principalement à des jardins et à des zones remblayées. |
| 6.2 Les incide approuvés | ences du projet ident | ifiées d | 1.6 UK | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou |
| Oui | Non X Si oui, décri | vez les | quelle | s: |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 6.3 Les incide | ences du projet identii | iiées a | J 6.1 s | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| 6.3 Les incide | e nces du projet identil Non X Si oui, déc | | | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? : |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments): |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 7. Auto-évaluation (facultatif) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation |

environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à reconstruire le pont des Marsouins. La présence du risque mouvement de terrain a entraîné la réalisation d'une étude de sol qui n'a pas identifié de problèmes de glissement de terrain. La présence de roches compactes dans les premiers horizons du sol permet de réaliser des fondations superficielles pour le projet. Le secteur d'étude est situé sur une zone présentant un potentiel archéologique fort lié à la présence de la rivière du Galion. Cependant, ce cours d'eau est très encaissé par rapport à la zone des travaux (environ 20 m). De plus, si cela est jugé nécessaire par la DRAC, un diagnostic archéologique pourra être prescrit avant les travaux.

La zone naturelle ND identifiée sur les documents d'urbanisme est survolée par le projet du pont. Le projet ne présente pas d'incidence notable sur le milieu. Une étude d'impact ne serait donc pas nécessaire.

8. Annexes

| | Objet | |
|---|--|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; | × |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, | × |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | |

| | | Obj | jet | | |
|-----------|-----------------------------|-------------------------|----------------|---------------|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | 9. Engagemen | t et signature | | |
| ertifie s | ur l'honneur l'exactitude d | les renseignements ci-d | essus X | | |
| ait à | Basse-Terre | | le, | - 2 OCT. 2017 | |
| | | 11 | | | |